**Zeitschrift:** Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

**Band:** 19 (1973)

Heft: 3

Rubrik: [Impressum]

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 23.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Rapatriement de prisonniers pakistanais depuis l'Inde.

(Photo J.J. Kurz)

Cette assistance a totalisé 260 millions de francs suisses en dons en espèces et 347 millions en matériel, et a réuni un personnel technique et médical, provenant de nombreux pays qui a atteint jusqu'à 1820 personnes.

Actuellement, le CICR est présent sur la scène des grands conflits internationaux: au Proche-Orient, en Asie du sud-est et dans le souscontinent indien, ses délégués assument les tâches qui sont dévolues au CICR par les Conventions de Genève.

En ce qui concerne le conflit israélo-arabe, le CICR trouve, dans les territoires occupés par Israël, un champ d'application à la IV<sup>e</sup> Convention pour la protection des civils, alors que les prisonniers de guerre sont visités des deux côtés en vertu de la III<sup>e</sup> Convention. Quant au conflit du Vietnam, il faut en revanche préciser que le CICR n'est pas autorisé à visiter les prisonniers en République démocratique du Vietnam, alors qu'il peut le faire en République du Vietnam.

Dans le sous-continent indien, le CICR a envoyé des délégués de part et d'autre du front dès les premières heures des hostilités. Celles-ci sont maintenant terminées, mais le CICR poursuit sa tâche humanitaire en faveur des victimes. Quelque 90 personnes travaillent actuellement sous le drapeau de la Croix-Rouge, réparties dans les délégations au Pakistan, en Inde et au Bangladesh.

Le CICR s'occupe, des deux côtés du sort des prisonniers de guerre valides et blessés, et, au Bangladesh, de l'assistance médicale nécessaire aux civils blessés et à ceux «en danger» (Pakistanais de l'ouest se trouvant encore à Dacca notamment). En outre, une immense tâche d'agence de recherche se développe actuellement dans les trois pays et à Genève pour l'acheminement de centaines de milliers de messages familiaux entre les familles séparées par les événements.

En marge de ces grands conflits, le CICR est présent en Amérique latine, où ses délégués, basés à Caracas, visitent des détenus politiques; en Afrique, où le CICR a installé deux délégations régionales à Yaoundé et Addis-Abéba; enfin, au Moyen-Orient, avec des délégations dans les deux Yémen, à Sanaa et Aden.

Le CICR travaille également au développement du droit international humanitaire, car les Conventions de Genève, malgré l'ampleur qu'elles ont prise, ne couvrent pas tout le champ de la détresse humaine; de plus, leur révision remonte à 1949. C'est pourquoi le CICR a pris l'initiative de réunir une première conférence d'experts gouvernementaux en mai 1971 à Genève, qui sera suivie d'une deuxième réunion en mai prochain. Ces efforts devraient aboutir à une garantie de meilleure protection pour toutes les victimes des conflits, en particulier la population civile, les blessés et les malades. Un progrès est également attendu dans le domaine des guerres civiles et des troubles intérieurs, formes de conflits auxquelles pourraient s'appliquer aussi certaines règles jusque-là réservées aux conflits armés de caractère international.

> Division Presse et Information du CICR